

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2025

PROCÈS-VERBAL

Séance du 20 novembre 2025

Membres :

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre à dix-neuf heures et seize minutes, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué par le Maire le quatorze novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle des Mariages, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents : Azzédine TAÏBI, Géry DYKOKA NGOLO, Zaïha NEDJAR, Fodié SIDIBE, Abdelhak ALI KHODJA, Nabila AKKOUCHE, Abdelfattah MESSOUSSI, Irouia SAÏD OUMA, Abdelkarim ZEGGAR, Alfred ROCHEFORT, Jean-Noël François MICHE, Jeannine LE BRAS, Claude AGNOLY, Nathalie LANDEZ, Yvel LUXIER, Céline MIRAMBEAU, Mehdi MESSAI, Marie-Claude GOUREAU, Sylvie JEANNOT, Chadiea HAMRA, Tedj-Eddine BOUAÏCHE

Absents ayant donné pouvoir : Najia AMZAL a donné pouvoir à Abdelfattah MESSOUSSI, Maïmouna HAÏDARA a donné pouvoir à Zaïha NEDJAR, Azyz BOUYAHIA a donné pouvoir à Abdelkarim ZEGGAR, Aziza TAARKOUBTE a donné pouvoir à Céline MIRAMBEAU, Jean-Claude DE SOUZA a donné pouvoir à Nabila AKKOUCHE, Julien MUGERIN a donné pouvoir à Sylvie JEANNOT, Sébastien CLÉMENT a donné pouvoir à Marie-Claude GOUREAU, Sarah KEZZAS a donné pouvoir à Chadiea HAMRA

Étaient absents : Mathieu DEFREL, Fazya OULMI, Lamine SAÏDANE, Nasteho ADEN, David CHEMMI, Christopher DIBATHIA, Hamza RABEHI, Rabbani KHAN, Chaker BRAHMI, OUMAROU Abdou

Secrétaire de séance : Mme Nabila AKKOUCHE

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, toute délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessibles par le site Internet www.telerecours.fr.

Affaire 0 - Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire précise que s'agissant d'une communication, il n'y aura pas de vote. Il s'enquiert de savoir si ce point appelle des observations ou des remarques.

Madame Marie-Claude GOUREAU évoque les décisions D2025244, 298, 304 et précise que les thèmes abordés étant sensiblement identiques, elle voudrait savoir pour quelle raison la mairie règle les prestations alors que normalement, ce serait le CASC qui devrait le faire. Concernant les décisions D2025282, 286 et 287, **Madame Marie-Claude GOUREAU** demande pour quelle raison la ville a alloué des hébergements à Saint-Denis.

Monsieur le Maire précise que pour la première, concernant les cours de Zumba à destination du personnel communal, cela ne relève pas du CASC, mais de la ville, dans le cadre du dispositif Stains Évasion. Il est fait appel à des associations locales pour proposer des prestations auprès du personnel.

Madame Marie-Claude GOUREAU demande pour quelle raison ce n'est pas le CASC qui paye.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas le CASC qui organise ce type d'activité, mais la ville directement avec les associations ayant accepté de participer à cette démarche. Dans le cadre de Stains Evasion, c'est un dispositif qui permet, en plus du temps de travail, un temps de loisirs en fonction des activités proposées - culturelles, sportives, etc. -. C'est ce qui était proposé dans ce cadre-là. Il ne revient pas au CASC de le financer.

Madame Marie-Claude GOUREAU voudrait avoir des précisions sur les raisons pour lesquelles la ville a loué des hébergements à Saint-Denis.

Monsieur le Maire répond que cela concerne le centre de vacances. Dans le cadre des travaux de Villiers-sur-Loir, le centre de vacances de Saint-Denis - situé à Saint-Hilaire-de-Riez en Vendée - a été loué. Il a déjà été loué pour plusieurs sessions de vacances - printemps, été, Toussaint -. Il n'est pas expliqué dans le rapport de manière détaillée de quoi cela relève, mais il y a tout de même des éléments qui précisent qu'il s'agit de la location d'un centre de vacances appartenant à la mairie de Saint-Denis, tout comme il arrive à la ville de Stains de louer Villiers-sur-Loir à d'autres villes ou associations en cas de demande ou de besoin.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire. Il rappelle qu'il s'agit d'une communication et qu'il n'y a pas de vote. Les élus du Conseil municipal peuvent cependant requérir des explications ou exprimer des remarques.

Affaire 1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire propose la désignation de Nabila AKKOUCHE en qualité de secrétaire de séance.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour**

ARTICLE UN : DÉSIGNE, Madame Nabila AKKOUCHE, Sixième adjointe, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite rendre hommage à Zaïnaba SAÏD-ANZUM, conseillère départementale déléguée au sport et aux grands évènements pour le département. Elle était également adjointe au Maire à la mairie de La Courneuve. C'était une femme et une militante très engagée, bienveillante, toujours disponible pour suivre, accompagner, soutenir toutes les actions menées à l'échelle du département dans le domaine sportif et dans le domaine des loisirs. Elle avait récemment été l'une des élues ayant mené avec beaucoup de détermination la mise en place des JOP à l'échelle du département. Sa disparition brutale laisse un vide énorme, d'abord à sa famille. **Monsieur le Maire** voudrait une nouvelle fois avoir une pensée solidaire pour son époux, pour ses enfants et plus largement pour celles et ceux dont elle était très proche. Zaïnaba SAÏD-ANZUM était élue à La Courneuve, et beaucoup ont eu l'occasion, à Stains, de travailler avec elle. Elle était venue à plusieurs initiatives importantes organisées. **Monsieur le Maire** indique penser tout particulièrement au Festival du sport partagé, avec la FSGT, pour fêter les 10 ans de cet évènement important. Ce festival s'était déroulé en 2024. Zaïnaba SAÏD-ANZUM était présente et était restée une très bonne partie de la journée à Stains. C'est une perte importante, qui a été mesurée le matin même avec la présence de la Direction départementale des services des sports et des loisirs, direction que **Monsieur le Maire** connaît très bien, car il avait été vice-président chargé des sports pendant presque 8 ans dans le département, de 2008 à 2015. Zaïnaba SAÏD-ANZUM a su brillamment poursuivre, amplifier de sa propre initiative énormément d'actions dans le domaine du sport. Les témoignages sont venus de toutes parts et de toutes sensibilités politiques, même si Zaïnaba était fortement engagée à La Courneuve. Cela dépassait largement les clivages politiques. Toutes et tous reconnaissent véritablement son engagement, son travail dans le domaine du sport, dans le domaine de l'accès au sport, qui est un sujet extrêmement important et précieux dans le département et dans la ville de Stains. Zaïnaba SAÏD-ANZUM, le matin même, a été remplacée au sein du conseil départemental avec beaucoup d'émotion. La nouvelle conseillère départementale, qui était sa suppléante, a bien été accueillie, et c'est avec beaucoup d'émotion qu'ils ont assisté à une séance sans sa présence.

Monsieur Elain FRANCIUS, directeur de l'École du Globe, a disparu récemment. Il a été directeur pendant pratiquement 21 ans, depuis 2004. Il avait été affecté à l'École du Globe, c'était sa première mission en qualité de directeur. Auparavant, il était instituteur à l'École Victor Renelle. Il s'occupait plus précisément d'un dispositif particulier d'accompagnement d'élèves en difficulté. Il avait fait quasiment toute sa carrière d'enseignant - durant environ 25 ans - sur la ville. Sa disparition a été brutale. Il était malade, mais tous pensaient qu'il reviendrait avant la fin de l'année scolaire, puisque c'était sa dernière année scolaire avant son départ en retraite. Lors de l'inauguration des jardins partagés situés dans l'enceinte de son école, Monsieur FRANCIUS avait indiqué à Monsieur le Maire être content de finir sa carrière sur la ville. Beaucoup de Stanois étaient présents lors des différents rassemblements ayant eu lieu. Sa disparition fut un choc, une émotion extrêmement forte de la part de ses collègues enseignants, auxquels **Monsieur le Maire** apporte un soutien total ainsi qu'auprès de toute la communauté éducative. **Monsieur le Maire** pense aux enfants, même s'il n'avait pas en charge une classe, Monsieur Elain FRANCIUS avait en charge une école. **Monsieur le Maire** pense également aux agentes et aux agents qui sont également fortement affectés par sa disparition, notamment ceux du service EMO, mais également celles et ceux qui travaillent dans le groupe scolaire. **Monsieur le Maire** pense également aux parents d'élèves, aux parents et plus largement à toute la communauté éducative. Il voudrait remercier l'élan de solidarité qui a été très fort de la part des Stanoises et des Stanois, qui ont répondu quasiment au dernier

Ville de Stains

moment, car quelques rassemblements ont été proposés et organisés assez rapidement, dès que son décès a été appris. **Monsieur le Maire** indique avoir été impressionné, le vendredi soir précédent, par le nombre important de personnes s'étant réunies sous le préau de l'École du Globe. Monsieur Elain FRANCIUS a été accompagné la veille, aux côtés de sa famille, de son épouse Marie-Rose, de ses enfants Hugo et Matthieu, à l'église et l'après-midi au cimetière de Deuil-la-Barre. Il y avait énormément de monde, beaucoup de Stanoises et de Stanois et au-delà, beaucoup de monde, d'enseignantes et d'enseignants.

Ces deux disparitions terribles les ramènent vers beaucoup de réalité, vers le fait que ces personnes se sont totalement engagées, impliquées et parfois au détriment de leur vie familiale, de leur vie personnelle. **Monsieur le Maire** souhaite leur rendre hommage, leur dire combien ils ont énormément apporté aux enfants, au mouvement sportif notamment. Il était donc important d'évoquer leur mémoire. Dans les prochaines semaines et prochains mois, d'autres moments importants leur permettront de se rassembler pour marquer des moments de soutien et de solidarité pour Madame Zaïnaba SAÏD-ANZUM, et Monsieur Elain FRANCIUS.

Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en leur hommage.

Une minute de silence est observée.

Monsieur le Maire souhaite également avoir une pensée solidaire pour la famille KESSACI, qui tout récemment a enterré leur fils, leur frère, un proche, Mehdi KESSACI qui a été assassiné froidement et lâchement quelques jours auparavant à Marseille. **Monsieur le Maire** indique connaître le frère de ce jeune homme, Amine KESSACI, qui est une personne extrêmement engagée à Marseille. Il ajoute avoir eu l'occasion de le rencontrer à Marseille et à Paris dans le cadre d'initiatives sur les quartiers populaires. Cette personne est très engagée, y compris depuis le décès de son premier frère 6 ans auparavant, Brahim, et tout récemment avec le décès de son petit frère. **Monsieur le Maire** voudrait avoir une pensée émue et solidaire envers lui et sa famille. Il ne souhaite pas rentrer dans le détail sur ce que la force publique et sur ce que les responsables politiques devraient mener comme combat contre le trafic de drogue. **Monsieur le Maire** pense que le moment est au recueillement pour cette famille endeuillée, qui vient se rajouter malheureusement à une liste un peu plus importante de situations connues partout en France.

Quelques jours auparavant ont été commémorées les victimes des attentats du 13 novembre 2015, avec la célébration des 10 ans de ces attentats qui se sont déroulés au Stade de France et à Saint-Denis. **Monsieur le Maire** indique avoir eu l'occasion de s'y rendre, sur invitation du Président de la République et du Maire de Saint-Denis. Beaucoup de maires et d'élus parlementaires étaient présents. **Monsieur le Maire** indique avoir eu l'occasion de représenter la municipalité en ce moment aussi important et douloureux. Il voudrait réaffirmer à Stains leur attachement profond aux valeurs de justice, de paix, de fraternité, de bien-vivre ensemble et aux valeurs de liberté. Le sujet était également lié à la question de la liberté. Dans de tels moments, il est vraiment important que la République, que les citoyennes et les citoyens se sentent totalement emparés de toutes ces valeurs extrêmement importantes de solidarité. Il est important de tout faire pour éloigner toutes celles et tous ceux qui attisent la haine, ce qui est malheureusement le cas dans la société, de la part d'un certain nombre de médias. Il s'agirait au contraire de pouvoir donner un sens à la fraternité, à la solidarité, à la bienveillance de toutes et de tous, malgré parfois les divergences qu'il peut y avoir sur des points de vue philosophiques, intellectuels ou politiques. Il n'empêche que le respect doit être vraiment une priorité absolue qu'il leur faut faire vivre au quotidien. **Monsieur le Maire** ajoute

Ville de Stains

avoir une pensée pour toutes les victimes, très nombreuses, de ces attentats qui se sont déroulés le 13 novembre 2015.

Tout récemment a été commémoré le 11 novembre, une date importante et symbolique marquant la fin de la Première Guerre mondiale. Ils ont eu la joie et le plaisir de voir des enfants du collège Sainte-Marie, le conseil municipal des enfants et d'autres collégiens, conseillers de la jeunesse, participer à cette commémoration, qui est célébrée chaque année à Stains. Il est important à chaque fois de rappeler le message de paix, qu'il faut construire chaque jour.

Monsieur le Maire souhaite également rappeler que le mois de novembre a été marqué par la semaine de la jeunesse, avec énormément d'initiatives qui ont été très importantes, auxquelles beaucoup d'élus ont pu participer. **Monsieur le Maire** remercie toutes les équipes ayant été mobilisées pour la préparation, l'encadrement de ces événements qui se sont déroulés sur une semaine : ils ont démarré le lundi et se sont poursuivis et terminés le vendredi sur la sélection des 70 étudiants dans le cadre du contrat local étudiant, un dispositif mis en place depuis de très nombreuses années, qui fonctionne très bien et qui rencontre un succès extrêmement important, ce dont Monsieur le Maire et la Municipalité sont fiers, surtout pour celles et ceux qui participent à ce contrat local étudiant. Est également évoquée la cérémonie de la remise des diplômes et du Baccalauréat. C'est aussi une initiative que la Municipalité a souhaité mettre en place depuis quelques années, justement pour valoriser et saluer celles et ceux ayant obtenu ce diplôme important, ainsi que toutes les actions menées durant la semaine, qui ont été importantes et qui ont permis à beaucoup d'associations et de jeunes de participer.

La semaine de la petite enfance a également eu lieu. Ce fut la troisième ou quatrième édition. La volonté était de mettre en lumière et de valoriser les actions en matière de petite enfance, que ce soit dans le domaine culturel ou ludique, éducatif. Ce moment fut important. Nabila AKKOUCHE suit cette délégation. Karim ZEGGAR a également été très présent sur le domaine de la jeunesse, durant cette semaine. Nabila AKKOUCHE a suivi toutes les actions de la semaine de la petite enfance, qui a rencontré un succès important.

Très prochainement, dans la continuité des instances qui existent sur la ville depuis quelques années, sera installé le conseil municipal des enfants, ce qui permettra de faire la connaissance des nouveaux enfants membres de ce conseil. Une élection s'est déroulée tout au long de la semaine. Ils auront l'occasion de rencontrer les nouveaux élus qui siégeront au conseil municipal des enfants dans les prochains jours.

Les Stanoises et Stanois ont été très nombreux à participer à l'ouverture de la saison culturelle, avec un artiste dont la présence était souhaitée depuis 4 ou 5 ans : Tiken Jah Fakoly. Certaines personnes, qui ne connaissant pas forcément le répertoire musical, artistique de cet artiste, ont été agréablement surprises de voir son énergie et de constater son engagement pour la dignité humaine. Ce moment fut important, la soirée extrêmement riche, qui donne à voir aussi sur l'ensemble des initiatives et des actions qui seront menées dans le cadre de la saison culturelle, à laquelle tous les Stanois et Stanoises sont invités à participer, ainsi que leurs proches.

S'est également tenue la cérémonie des médaillés du travail, cérémonie traditionnelle à laquelle la Municipalité est fortement attachée pour reconnaître le parcours remarquable de celles et ceux ayant travaillé depuis de très nombreuses années et leur parcours professionnel.

Ville de Stains

La Municipalité a eu l'occasion de les saluer et d'honorer leur parcours et leur engagement tout récemment, avec la présence de leur famille. Ce fut un moment d'émotion assez important, puisque celles et ceux qui ont été récompensés et qui ont obtenu la médaille du travail étaient accompagnés de leurs proches, de leur conjointe ou de leur conjoint, de leurs enfants, de leurs petits-enfants. Ce fut un moment important. **Monsieur le Maire** voudrait en profiter pour saluer le travail exemplaire de l'ensemble du personnel ayant préparé ces initiatives.

Dans quelques jours sera organisé le Forum du handicap, pour sa troisième ou quatrième édition. La volonté de l'équipe municipale a été d'organiser un forum sur le handicap, qui aura lieu le 29 novembre, qui permettra de donner à voir sur l'engagement de toutes les associations, l'engagement de la Municipalité en matière de politique en direction des personnes porteuses de handicap. La particularité de Stains est que c'est l'une des villes qui possèdent le plus d'établissements dédiés à l'accompagnement des enfants porteurs de handicap, mais également des adultes. Ce fut un choix politique depuis des décennies et ça l'est encore actuellement. Dès que c'est possible, la Municipalité favorise l'installation par la mise à disposition d'un foncier ou par la simplification des démarches administratives avec un propriétaire ou un privé pour permettre à ce que des établissements puissent s'installer sur la ville. Les demandes en matière d'accueil pour les personnes porteuses de handicap sont extrêmement importantes. Une carence nationale existe malheureusement en France : beaucoup de familles doivent trouver des solutions pour permettre à ce que leur enfant, qui ensuite devient adolescent puis adulte, puisse accéder à un établissement spécialisé. Parfois, les familles sont obligées de choisir l'option de trouver un établissement en Belgique, le développement de ces structures existant depuis longtemps dans ce pays. Il est important qu'à Stains, modestement, ils puissent favoriser ce lien et faire en sorte d'être dans une démarche inclusive pour les personnes porteuses de handicap.

Le Forum de l'engagement se tiendra le 6 décembre, qui sera un moment extrêmement important d'échanges et de découvertes avec les Stanoises et les Stanois. Très rapidement, ils arriveront sur les fêtes solidaires qui auront lieu et qui seront inaugurées à la veille des vacances scolaires.

Monsieur le Maire en profite pour remercier et saluer les Stanoises et les Stanois qui suivent cette séance.

Affaire n° 1.2 - Convention de surveillance et d'intervention foncières entre la commune de Stains et la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) de l'Île-de-France

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire explique que ce point concerne une convention de surveillance et d'intervention foncières entre la commune de Stains et la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER). Un dispositif a été mis en place autour d'un observatoire sur les fonciers classés espaces verts, espaces naturels et agricoles. C'est le cas à Stains, le foncier étant classé espace naturel et agricole concernant les 20 hectares de jardins familiaux. Cette convention, très importante, permet de prendre en compte la totalité des parcelles incluant ces zones naturelles inscrites dans le cadre du PLU intercommunal. Ces parcelles, essentiellement occupées par des jardins familiaux, sont ainsi classifiées, avec un contrôle pour faire en sorte que si elles étaient amenées à être modifiées ou concernées par une démarche de préemption, elles fassent l'objet d'un travail important avec la SAFER. Sachant qu'à Stains,

Ville de Stains

au contraire, le souhait est de sanctuariser et requalifier en 6 phases les jardins familiaux.

Cette convention est renouvelable tous les 3 ans. Il s'agit davantage d'une convention avec un caractère plus juridique et pas du tout contraignant pour la ville, au contraire. C'est justement cet organisme qui indique qu'à Stains, il y a un espace naturel agricole qu'il faut reconnaître et qualifier pour éviter que ces terrains soient mutés, cela pouvant être en contradiction avec le projet porté par la ville. Cette convention est signée pour la première fois, avec la SAFER. Cela concerne les 20 hectares de jardins familiaux, la superficie la plus importante en Île-de-France. Pour une ville comme Stains, cette superficie est énorme. Ces 20 hectares sont répartis sur tout le secteur de la Cerisaie et de la rue des Huleux, ainsi que sur le secteur des Poiriers, situé sur la partie Bois-Mousset. Cependant, la quasi-totalité des jardins familiaux est située plutôt sur la partie de Stains.

En l'absence d'observations, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de surveillance et d'intervention foncières entre la commune de Stains et la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de l'Île de France (SAFER), ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°1.3 - Convention partenariale entre la commune de Stains et le Département de la Seine-Saint-Denis pour l'investissement dans la lutte contre les punaises de lit

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que ce rapport concerne la convention partenariale entre la commune de Stains et le Département de la Seine-Saint-Denis pour l'investissement dans la lutte contre les punaises de lit. La commune a été lauréate 10 ans auparavant d'un appel à manifestation d'intérêt - appel AMI - ville durable et solidaire. Cet appel a été lancé dans le cadre du projet du renouvellement urbain - NPNRU -. Sur Stains, plusieurs sites font l'objet d'une rénovation urbaine très importante, en particulier le Clos. Ce label a permis l'obtention de financements extrêmement importants dans le cadre d'un programme d'investissement à venir, adossé au nouveau programme de rénovation urbaine. Ceci permet la mise en place d'un certain nombre d'actions. L'une des actions constituant un axe prioritaire à cette époque, même si la situation s'est quelque peu réglée au fil des années, portait sur la question des punaises de lit et sur la manière dont ils pouvaient opérer leur éradication. Ces infestations sont un calvaire pour les habitants, au quotidien. Dans le cadre de cet appel à projets du PIA, la Municipalité a souhaité proposer cette démarche : une démarche qui tend à travailler sur une sensibilisation des habitants sur l'éradication des punaises, soit par le froid, soit par le chaud. Il était important, pour pouvoir obtenir des cofinancements.

Depuis 2024, le conseil départemental a élargi son dispositif justement pour venir en aide aux villes sur ce sujet. Le rapport présenté permet d'obtenir des cofinancements qui n'étaient pas prévus à l'époque, puisque le département ne travaille pas sur ce sujet. Cette convention est

Ville de Stains

extrêmement importante, car elle étend la possibilité d'obtenir d'autres cofinancements pour la ville. Ceci leur permettra d'abonder cette subvention supplémentaire du département dans le cadre de ce projet d'éradication des punaises. Ce travail a déjà été lancé depuis plusieurs années et va s'amplifier dans les mois et les années à venir.

La parole est donnée à Madame Sylvie Jeannot.

Madame Sylvie JEANNOT demande si quelque chose est prévu pour les rats.

Monsieur le Maire répond que tout dépend de la situation dans le périmètre : le périmètre peut faire l'objet d'une intervention de la part des bailleurs - c'est souvent le cas -, ou il peut s'agir d'un périmètre public : dans ce cas, Stains et Plaine Commune sont responsables. Des campagnes de dératisation se mènent de manière très régulière, chaque année. Il s'agit d'une obligation réglementaire. Les collectivités, les bailleurs, les propriétaires privés sont tenus de mettre en place tout un dispositif d'éradication des rats, de dératisation, etc. Ceci est très important et réglementaire.

La présence de rats n'est pas propre à Stains, mais la dératisation existe. Il existe deux raisons fortes permettant la présence des rats, la première étant la présence de déchets alimentaires extérieurs. Malgré les campagnes de prévention, de sensibilisation menées avec Plaine Commune dans ses compétences - dont **Monsieur le Maire** salue les agents qui travaillent dans ce domaine -, ne réduit pas de manière drastique la présence des rats sur le territoire. La seconde raison est la présence de travaux d'assainissement, de voiries, de construction, qui permettent aux rats de trouver des canaux pour s'alimenter, etc. Toutefois, la seule présence d'aliments, de détritiques à l'extérieur accentue leur présence sur l'espace public, sur les quartiers, etc. Il s'agit d'un gros souci. **Monsieur le Maire** ajoute qu'ils ont cependant l'habitude de passer des conventions avec des sociétés de dératisation, etc. C'est un gros sujet qui est rencontré un peu partout en France, et encore plus dans les zones fortement urbanisées. C'est le cas pour la région parisienne et pour Paris.

Dans le rapport figurent les montants, notamment des subventions de l'ANRU, du PIA et du département.

En l'absence de questions, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE la convention partenariale pour l'investissement dans la lutte contre les punaises de lit, ci-annexée, entre la commune de Stains et le département de la Seine-Saint-Denis.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 1.4 - Adhésion de la commune de Stains à l'association Trajectoires

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Ville de Stains

Monsieur le Maire aborde le point sur l'adhésion de la commune de Stains à l'association Trajectoires. Dans le cadre du nouveau programme de rénovation urbaine acté dans sa première partie dès 2017, la ville avait pour projet de créer avec Plaine Commune une plateforme de mobilité, qui permet également l'obtention de cofinancements assez conséquents, visant à mener un travail assez important en matière d'innovation sociale, un dispositif tout à fait éligible dans le cadre du PIA et un projet important permettant de lutter contre la mécanique sauvage, la présence de voitures épaves, réparées par des mécaniciens pas forcément déclarés sur l'espace public. Malgré les opérations effectuées pour éradiquer la mécanique sauvage, la ville reste confrontée à une situation extrêmement compliquée, et ce, malgré les amendes, les dossiers de personnes ayant été déférées auprès du Procureur.

Concernant cette plateforme et cette réflexion sur la mécanique sauvage, Stains a été l'une des villes ayant souhaité poser ce problème à l'échelle du territoire. Cependant, au début de la réflexion du projet, en 2016-2017, il était prévu d'avoir un espace pour gérer la question de la mécanique sauvage, pour voir comment les mécaniciens de rue pouvaient être accompagnés vers une qualification ou autre, afin qu'ils puissent plutôt travailler dans les garages, etc. Malheureusement parfois, les garages manquent de mécaniciens. Cependant, cette réflexion très intéressante ne concernait que Stains. **Monsieur le Maire** a souhaité, avec l'équipe municipale, que ce travail soit mené à l'échelle du territoire, de telle sorte à ce qu'ils ne se retrouvent pas à Stains à devoir gérer seul cette problématique en devant apporter des réponses en matière de sanction et en matière économique, etc.

Au début, c'était un peu compliqué, car très peu de villes souhaitaient s'engager dans ce projet. Mais il se trouve qu'au fil des discussions et des échanges, il y a eu une volonté partagée à l'échelle de Plaine Commune pour que d'autres villes s'emparent de ce sujet, en plus de Stains, notamment Saint-Denis, Villetaneuse, La Courneuve. Ceci permet de tisser un réseau, une réflexion commune à l'échelle du territoire de Plaine Commune sur ce sujet. **Monsieur le Maire** ajoute qu'ils ont déjà anticipé et seront accompagnés par Trajectoires, qui travaillera avec l'ensemble des partenaires locaux et du territoire sur ce sujet, en particulier sur Les Rayons, car il y aura derrière de l'emploi, de l'insertion, ce que fait déjà les Rayons avec un peu plus de 90 salariés, dont 99 % sont stanois. Ceci leur permettra de travailler sur ce dossier, en lien avec d'autres réseaux qui existent, notamment à Aulnay-sous-Bois. Il ajoute qu'a été identifié un lieu qui permettrait de mener ce travail.

Il s'agirait pour Stains d'adhérer à cette association qui mène un travail très important, avec un double objectif : à la fois un objectif économique, un objectif de faire en sorte qu'une fois qu'ils auront officialisé, régularisé cette démarche, la mécanique de rue - même si des opérations importantes sont menées par la police municipale ou par les bailleurs - ne se fera plus. **Monsieur le Maire** rappelle qu'il a dû signer un arrêté presque 2 ans auparavant pour inciter les bailleurs, y compris Seine Habitat et I3F, à faire des enlèvements de voitures. Le problème est que plus on en retire, plus il y a des voitures qui se remettent. Cette opération aura aussi une vocation à réduire la place des voitures épaves, des voitures utilisées pour la mécanique sauvage sur le domaine privé ou sur le domaine privé des bailleurs.

C'est pour cette raison qu'il est proposé de pouvoir adhérer à cette association, avec un règlement très précis dans son organisation. La ville sera partie prenante de l'organisation de l'association dans sa gouvernance, mais également dans les décisions qui seront prises pour justement mener à bien ce travail.

Monsieur le Maire propose de désigner deux agents de la ville - Inès SALHI, responsable du

Ville de Stains

service développement urbain, qui pourra siéger dans cette association en tant que représentante titulaire, puis Ludovic SPENGLER - en tant que suppléant -, qui est chargé de mission dans le domaine de la transition écologique, car c'est aussi un sujet éminemment important en matière écologique et en matière environnementale. En plus des nuisances sonores aériennes subies, il y a aussi les nuisances liées aux produits utilisés.

En l'absence de questions, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE l'adhésion de la commune de Stains à l'association « Trajectoires ».

ARTICLE DEUX : DÉSIGNE Madame Inès SALHI, responsable du service développement urbain, en qualité de représentante titulaire de la commune, et Monsieur Ludovic SPENGLER, chargé de mission Transition écologique et Économie sociale et solidaire, en qualité de représentant suppléant, appelés à siéger au sein du Conseil d'administration de l'association Trajectoires.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, et à signer tout acte y afférent.

Affaire n°1.5 - Acquisition de deux parcelles situées dans un secteur des jardins familiaux, appartenant à Madame Solange BEURON, cadastrées section E n° 0032, lieu-dit Les Huleux, d'une superficie de 121 m², et section E n° 0029 d'une superficie de 151 m²

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire précise que ce point concerne l'acquisition de deux parcelles situées dans le secteur des jardins familiaux, appartenant à Madame Solange BEURON, cadastrées section E n° 0032, lieu-dit Les Huleux, d'une superficie de 121 m², et section E n° 0029 d'une superficie de 151 m². Ce travail est engagé depuis 2022. La ville souhaitait acquérir ces petites parcelles dans le cadre de la requalification des jardins familiaux, ce que Madame BEURON a fini par accepter. Un accord a été trouvé pour l'achat de ces parcelles, pour un montant de 2 720 euros. Ces parcelles permettront de remembrer les différentes parcelles. L'objectif étant d'avoir des parcelles d'une superficie relativement raisonnable pour un usage personnel ou familial d'environ 150 m², ce qui est la norme connue dans d'autres secteurs de jardins familiaux en région parisienne. À la différence près qu'à Stains, au vu du nombre d'hectares, il y avait des usages qui permettaient parfois à des jardiniers d'avoir des parcelles de 500, 600, jusqu'à 700 m², ce qui est complètement hallucinant. Un travail de remembrement a été entrepris pour considérer que les parcelles pouvaient avoir un usage très important pour les familles et pour les jardiniers aux alentours de 150 m². Ce travail important a été mené entre autres par les jardiniers.

Il y aura certainement d'autres petites parcelles qu'il faudra requalifier dans le cadre des jardins familiaux.

En l'absence de questions, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour**

Ville de Stains

ARTICLE UN : APPROUVE l'acquisition de deux parcelles à Stains appartenant à Madame Solange BEURON, pour un montant total de 2 720 euros (DEUX MILLE SEPT CENT VINGT EUROS), à savoir :

- la parcelle E n° 0032 lieu-dit les Huleux de 121 m² de superficie,
- la parcelle E n° 0029 lieu-dit les Huleux de 151 m² de superficie.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir au nom de la commune et à signer tous les actes entérinant cette décision, et notamment l'acte notarié correspondant, ainsi que toute pièce qui en serait le préalable et la conséquence, et à entreprendre toute démarche utile à la bonne exécution de la présente délibération.

ARTICLE TROIS : DIT que les frais de notaire seront à la charge de la commune de Stains.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°1.6 - Acquisition par la commune de Stains d'un immeuble à usage de banque appartenant à l'EPFIF situé au 6 rue Carnot à Stains

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire précise que ce point concerne l'acquisition par la commune de Stains d'un immeuble à usage de banque - La Société Générale - appartenant à l'EPFIF situé au 6 rue Carnot à Stains. Il s'agit d'un périmètre ayant été identifié par l'Établissement Foncier d'Île-de-France. Quelques années auparavant l'EPFIF a été sollicité, justement pour travailler sur la requalification du centre-ville. Stains sollicite un établissement public, en lien avec Plaine Commune, car la requalification de tout un secteur - y compris le centre-ville - nécessite un véritable travail très important de diagnostic, de lien avec les propriétaires privés. Quand il s'agit de parcelles qui appartenant à la ville, cela ne pose pas de problème. Il s'agit justement de poser et de travailler avec un partenaire - c'est le cas pour l'EPFIF - qui accompagne sur une vision de la requalification du centre-ville. Or, plusieurs terrains ont été acquis à la demande de la Ville par l'EPFIF, justement pour sanctuariser et faire en sorte de ne pas se retrouver dans la situation où des propriétaires privés transformeraient des locaux. Quand il s'agit d'un propriétaire privé, la ville n'a pas forcément la main : elle ne peut pas se substituer à la jouissance d'un propriétaire sur son local. Elle peut le contraindre par exemple sur une visite d'hygiène, sur un non-respect du voisinage, etc. Cependant, elle n'a pas le droit de contraindre un propriétaire de pouvoir utiliser un local, un fonds de commerce, etc. Cependant, dans un procédé plus global de requalification et dans le cadre d'un tel projet comme pour le centre-ville, le fait d'être accompagné par un établissement permet à la ville d'avoir la main, y compris sur la préemption.

Cette banque - propriété par l'EPFIF - a été rachetée quelques années auparavant. Stains souhaiterait la racheter, ce qui leur permettrait d'avoir le contrôle dessus et de faire en sorte qu'elle reste encore sur la ville. Le souhait de la Société Générale serait de rester sur la ville. Ceci permettrait à la ville d'avoir une entrée de recette sous forme de loyer. La superficie de la banque est de 397 m². Ceci permettra à la ville d'avoir la main et d'être propriétaire directement. Juste à côté des bureaux de cette banque, un parking va disparaître. Ceci permettra de requalifier toute cette partie, avec un travail engagé depuis 9 ans sur la construction d'un immeuble.

Ville de Stains

Le travail sur des projets d'urbanisme ne se fait pas en 2 ou 3 ans : cela prend beaucoup de temps. Par ailleurs, la ville a été confrontée à la crise Covid qui a partout en France freiné un certain nombre de projets. Une bulle commerciale a été ouverte. Ceci permettra à la ville, dans le cadre de la requalification de la rue Carnot, de pouvoir être propriétaire de cette banque, de proposer le cas échéant une délocalisation autre part, même s'il est constaté que de plus en plus de banques ferment, car tout se fait via Internet, tout est numérisé, ce qui est dommage. Les clients ont toujours besoin d'un contact humain. Ceci permettra de relocaliser la banque dans un nouveau projet et de récupérer les parties un peu dégradées de la rue Carnot. Il en a été de même pour le café de la mairie : si avec l'équipe municipale, il ne l'avait pas préempté, ce serait devenu un établissement type chicha, etc. **Monsieur le Maire** précise ne rien avoir contre les personnes qui fument la chicha, mais cet établissement n'aurait pas correspondu aux attentes de la ville, et à la volonté de requalifier de manière sérieuse et qualitative le centre-ville. Il a fallu préempter pour retrouver, dans des délais très courts, un repreneur. Les propriétaires de Chez Hanna étaient intéressés, dont la vitrine commerciale est de qualité. Cette préemption a coûté pratiquement 600 000 euros à la ville, mais désormais des recettes arrivent avec le paiement du loyer. Le souhait n'était pas que cet établissement se transforme en un établissement comme le Casanova, avec lequel ils ont des difficultés et pour lequel des démarches sont engagées auprès du Procureur. Ce type d'établissement aurait pu induire des nuisances.

L'idée, en conséquence, serait de pouvoir, à partir de ce travail, conclure un avenant sur le bail commercial avec la réduction de l'assiette, puisque le parking ne sera plus concerné, puis de signer cette convention entre l'EPFIF et la ville, pour justement récupérer ce local, avec un loyer annuel versé à la ville, pour un montant de 520 000 euros hors taxes. Il s'agit d'une bonne opération, qui a pu être facilitée parce qu'il a été fait appel à cet établissement public. Ce fonds de commerce pourra ainsi être maîtrisé.

Madame Marie-Claude GOUREAU en déduit que la ville achètera le local pour un prix de 520 000 euros et demande quel sera le montant du loyer pour la banque.

Monsieur le Maire répond ne pas avoir le montant en séance, il pourra être transmis ultérieurement. Il rappelle qu'il n'est pas possible d'émettre un loyer qui soit au-dessus du marché actuel ni en dessous. **Monsieur le Maire** pense qu'ils seront sur une moyenne correcte qui garantira des recettes supplémentaires pour la ville, mais qui garantira surtout la pérennité de la banque au lieu actuel où elle se trouve. L'idée est que la banque puisse rester encore quelques années avant que soit entamé un projet de requalification. **Monsieur le Maire** ajoute qu'ils commencent un peu à cranter le projet de requalification du centre-ville, avec l'immeuble juste en face livré quelque temps auparavant. Une nouvelle brasserie sera installée à l'angle. Ce travail est mené depuis 4 ou 5 ans. **Monsieur le Maire** en profite pour remercier les services de la ville, qui ont travaillé à partir des orientations de la Municipalité. Ils ont pu aller vers la signature d'une convention pour que le fonds de commerce qui est à l'angle soit pris par une brasserie avec une restauration type cuisine traditionnelle française, etc. Existe, en effet, une demande des Stanoises et des Stanois pour justement compléter l'offre de restauration qui existe sur la ville et qui a doublé depuis quelques années. Sur la Place Pointet notamment, il n'y avait aucun restaurant quelques années auparavant. D'autres projets sont en cours en matière de restauration. L'idée est également de conforter et de garder l'offre de restauration qui existe sur la ville, pas forcément une restauration type fast food qui pose des problèmes de santé. **Monsieur le Maire** indique penser au restaurant portugais Chez José, etc. La rénovation du parking situé à côté du cimetière permettra aux clients du restaurant de pouvoir se garer à proximité. Le loyer fera partie de la négociation avec la banque. Les

Ville de Stains

services juridiques travailleront avec la banque pour trouver un loyer raisonnable et il fera un retour à ce sujet.

En l'absence de questions, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE l'acquisition par la commune de Stains d'un immeuble de banque avec cour intérieure située au 6 rue Carnot à Stains, selon le projet de division de la parcelle cadastrée section H n° 138p, dont le lot A, objet de l'acquisition, a une contenance totale de 399 m² environ, appartenant à l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France.

ARTICLE DEUX : APPROUVE le montant de l'acquisition correspondant à un montant de 520 000 € HT (CINQ CENT VINGT MILLE EUROS HORS TAXE), dont la part déterminée 444 358 € (QUATRE CENT QUARANTE QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE HUIT EUROS), dont la part déterminable 75 642 € (SOIXANTE QUINZE MILLE SIX CENT QUARANTE DEUX EUROS).

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives ci-annexée, l'acte de vente à intervenir, et tout acte en découlant ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n° 2.1 - Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Zaiha NEDJAR.

Madame Zaiha NEDJAR précise que ce rapport concerne les modifications du tableau des emplois. Il s'agit d'un rapport récurrent qui tient compte des différentes modifications d'organisation qui sont proposées et qui les amènent à procéder à la modification du tableau des emplois de la ville. Toutes les modifications figurent dans le rapport. Il est demandé d'approuver les évolutions du tableau des emplois, d'approuver le tableau des effectifs annexé et de dire que les dépenses en résultant sont inscrites au budget.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'un rapport récurrent. En l'absence de questions, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **24 voix pour** et **5 abstentions** (Marie-Claude GOUREAU, Sylvie JEANNOT, Julien MUGERIN (par mandat), Sébastien CLÉMENT (par mandat), Tedj-Eddine BOUAÏCHE

ARTICLE UN : APPROUVE les évolutions suivantes du tableau des effectifs :

Pôle patrimoine/ Bâtiment :

- Création d'un poste de directeur de pôle, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
- Création de 3 postes de référent technique, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- Création de 2 postes d'électricien, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- Création de 2 postes de plombier, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Ville de Stains

- Création de 3 postes de serrurier, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- Création de 2 postes de peintre, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- Création d'un poste de maçon, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- Création d'un poste de chargé d'opération, cadre d'emplois des ingénieurs
- Création du poste de technicien SSI, cadre d'emplois des techniciens territoriaux
- Création du poste de responsable du secteur - Technicien fluides et énergies, cadre d'emplois des techniciens territoriaux
- Création du poste de responsable du secteur - Coordinateur SSI, cadre d'emplois des techniciens territoriaux
- Suppression du poste de technicien fluides, cadre d'emplois des techniciens territoriaux
- Suppression du poste de coordinateur SSI, cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- Suppression de 12 postes d'agent polyvalent, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- Suppression du poste de gestionnaire SSI, cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Pôle action culture et relations internationales :

- Création d'un poste d'agent administratif et d'accueil, cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
- Création d'un poste de technicien.ne du spectacle et de l'évènementiel, cadre d'emplois des techniciens territoriaux
- Création d'un poste d'enseignant.e artistique à temps partiel (10h), cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique.

ARTICLE DEUX : APPROUVE le tableau des effectifs modifié, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°3.1 - Approbation de la convention relative à la mise sous pli de la propagande électorale sur la commune de Stains dans le cadre des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique que ce rapport porte sur l'approbation de la convention relative à la mise sous pli de la propagande électorale sur la commune de Stains dans le cadre des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026. Il s'agit d'un rapport récurrent présenté à chaque nouvelle élection. Ce rapport permet de signer une convention avec les services de la préfecture pour organiser la mise sous pli de la propagande électorale, et d'obtenir une subvention de la préfecture pour chaque tour de scrutin.

Il s'agit également de délibérer sur le montant des indemnités versées aux agentes et agents qui vont encadrer les opérations de la mise sous pli, etc. Le montant est de 250 euros pour les agents encadrants, responsables de l'organisation générale des scrutins et des opérations de mise sous pli. **Monsieur le Maire** ajoute qu'il souhaite à Stains que la mise sous pli soit effectuée par les agents. Ceci permet aux agents d'avoir un complément de salaire sans forcément passer par le privé. Ce fut le cas à l'époque du Covid. Le montant est de 63 euros pour les agents de contrôle. Cette rémunération est calculée au prorata du nombre d'enveloppes mises sous pli.

En l'absence de questions, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE la convention, ci-annexée, relative à la réalisation de la mise sous pli de la propagande électorale sur la commune de Stains dans le cadre des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026, entre la commune de Stains et la Préfecture de la Seine-Saint-Denis.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE TROIS : FIXE les indemnités forfaitaires allouées au personnel mobilisé comme suit :

- 250 € pour les agents encadrants, responsables de l'organisation générale des scrutins et des opérations de mise sous pli ;
- À hauteur de 63 € pour les agents chargés du contrôle des opérations de mise sous pli, au prorata des agents effectuant la mise sous pli.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 3.2 - Modification de la délibération n° 6.1 du Conseil municipal du 26 juin 2025 portant modification du découpage électoral et création de deux bureaux de vote

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire précise le souhait, depuis quelques années, de modifier le découpage électoral et la création de nouveaux bureaux de vote sur la ville, le corps électoral ayant augmenté, passant d'environ 15 900 électrices et électeurs dans les années 2010-2012 à plus de 17 000 en 2025. Cette tendance se vérifie de partout dans les villes du territoire de Plaine Commune : la ville est dans la bonne moyenne, voire même un peu au-dessus, sur un corps électoral qui s'étoffe. Pour certains scrutins, les attentes étaient extrêmement importantes, parfois extrêmement compliquées pour les électrices et les électeurs qui se déplaçaient selon les scrutins. Un redécoupage a donc été travaillé. Ce rapport apporte une petite rectification, puisqu'une partie de la rue Jean Ferrat avait été redécoupée sur un autre secteur. Il s'agit d'une petite modification purement matérielle, afin de bien coordonner ce qui sera enregistré à la préfecture et effectué sur la ville.

En l'absence de questions, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE la rectification de l'article 2 de la délibération n° 6.1 du Conseil municipal du 26 juin 2025 portant modification du découpage électoral et création de deux bureaux de vote, et plus précisément la rectification de la numérotation affectée à la rue Jean Ferrat comme suit : du n° 1 au n° 29.

ARTICLE DEUX : DIT que les autres dispositions de la délibération n° 6.1 du Conseil municipal du 26 juin 2025 précitée demeurent inchangées.

Affaire n°4.1 - Attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des Stanois.es -3^{ème} répartition 2025

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Zaiha NEDJAR pour le rapport suivant, concernant l'attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des Stanois.es - 3^{ème} répartition 2025.

Madame Zaiha NEDJAR précise que tout comme les premières et deuxièmes répartitions des subventions accordées aux associations et approuvées lors du Conseil municipal du 22 mai et celui du 26 juin, il s'agit de prendre connaissance et de se prononcer sur les subventions allouées aux associations dans le cadre de la dernière répartition. À travers ces attributions, la ville continue d'affirmer son engagement et son soutien aux associations, et ce, malgré un contexte budgétaire souvent contraint.

Le reliquat pour la dernière répartition est de 25 800 euros. La vie associative et citoyenneté avait enregistré 15 dossiers de demande de subvention. Le montant proposé est de 24 500 euros de subvention de fonctionnement avec 12 associations, puis 1 300 euros pour des subventions de projet pour deux associations. Il est donc proposé d'accorder, pour cette dernière répartition, des subventions au titre de l'année 2025 et de dire qu'elles seront octroyées sur présentation d'un bilan d'activité et du bilan financier qui est demandé sur l'année N-1.

Monsieur le Maire la remercie et propose, en l'absence de questions, de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **24 voix pour** et **5 abstentions** (Marie-Claude GOUREAU, Sylvie JEANNOT, Julien MUGERIN (par mandat), Sébastien CLÉMENT (par mandat), Tedj-Eddine BOUAÏCHE

ARTICLE UN : ACCORDE aux associations concernées une subvention au titre de l'année 2025 selon la liste ci-annexée.

ARTICLE DEUX : DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier au titre de l'année N-1 et sur présentation des perspectives d'actions 2025.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°5.1 - Convention de reversement de subvention en vue de sa gestion dans le cadre de l'appel à projets France-Palestine au fil de l'eau intitulé « Accès au sport comme besoin essentiel en Palestine »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire précise que ce point traite d'une convention de reversement de subvention en vue de sa gestion dans le cadre de l'appel à projets France-Palestine au fil de l'eau intitulé « Accès au sport comme besoin essentiel en Palestine ». Les services de l'État ont été sollicités, ainsi que le ministère de la Délégation des collectivités territoriales, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. A été obtenue une subvention à hauteur de 50 000 euros sur un projet qui concerne plusieurs villes impliquées dans ce projet de l'accès au sport entre

Ville de Stains

la France et les territoires occupés. Stains a été la ville pilote de ce projet et d'autres villes ont accepté de s'y joindre : Grigny, Grenoble, Saint-Brieuc, Vitry-sur-Seine, Strasbourg. Ce projet est mené avec un partenaire historique dans la ville : la FSGT nationale et départementale.

Cette subvention permettra de mener ces projets de sensibilisation du sport, d'accompagnement d'éducateurs et d'éducatrices de sport. Il a été proposé que la ville obtienne cette subvention et qu'ensuite, elle ait la charge de la répartir auprès des autres villes partenaires. Ceci a été vu en total accord avec l'ensemble des partenaires villes et bien évidemment avec le ministère européen des Affaires étrangères. **Monsieur le Maire** en profite pour les remercier et indique avoir adressé un courrier au Ministre pour le remercier de cet effort.

Le projet étant parti de Stains, la ville a été un peu précurseur sur ce projet qui a ensuite eu la chance d'avoir d'autres villes participantes. Cela concerne les habitants des camps de réfugiés. Stains est notamment jumelée avec le camp d'Al-Amari.

En l'absence d'observations, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de reversement de subvention en vue de sa gestion, entre la commune de Stains et la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), ci-annexée, dans le cadre de l'appel à projets France-Palestine au fil de l'eau intitulé « Accès au sport comme besoin essentiel en Palestine ».

ARTICLE DEUX : APPROUVE le reversement de la subvention perçue par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères à la FSGT pour un montant de 50 000 € (cinquante mille euros), auquel s'ajoute la participation de la ville, d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros).

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites et prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°6.1 - Convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Stains et l'association « Vivre ensemble »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire précise que ce rapport concerne une convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Stains et l'association « Vivre ensemble ». La parole est laissée à Monsieur DYKOKA NGOLO.

Monsieur Géry DYKOKA NGOLO explique qu'il s'agit du renouvellement d'une convention avec l'association Vivre Ensemble, qui a pour mission d'aider et d'accompagner toutes les personnes en difficulté économique et/ou sociale dans l'accès au droit et à l'information relative au logement, à l'insertion sociale et plus généralement à toute information ayant pour but l'amélioration des conditions de vie. Cela vient compléter le travail du service logement. Cette

Ville de Stains

association vient un peu en renfort, intervient de temps en temps dans les équipements de la ville, en partenariat avec le service logement.

Monsieur le Maire imagine qu'un travail important est mené en lien avec les amicales de locataires justement sur la sensibilisation.

Monsieur Géry DYKOKA NGOLO le confirme.

Monsieur le Maire propose, en l'absence d'observations, de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, entre la commune de Stains et l'association « Vivre Ensemble ».

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 6.2 - Renouvellement du projet social de la Maison des Quartiers Maroc/Avenir et du double agrément CAF 2025-2029

Rapporteur : Mme Zaïha NEDJAR

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Zaïha NEDJAR concernant le renouvellement du projet social de la Maison des Quartiers Maroc/Avenir.

Madame Zaïha NEDJAR rappelle que la ville de Stains dispose de trois équipements municipaux appelés les Maisons pour Tous, situées dans différents quartiers et qui couvrent l'ensemble du territoire de Stains. Ce sont avant tout des structures de proximité et d'animation de vie sociale intervenant sur différents champs de compétence, en prenant en compte les besoins des habitants à travers un projet social qui est coconstruit avec les habitants pour chaque équipement. Parmi ces trois structures, il y en a une qui est en période de renouvellement : celle du Quartier du Maroc Avenir, car elle arrive au terme de l'agrément 2021-2025. Un bilan de cette période a été réalisé avec évaluation des projets menés, afin de se projeter et de définir les axes prioritaires pour les années à venir.

Les axes définis dans le cadre de ce renouvellement sont le fruit d'une réflexion croisée et partagée avec les habitants, les professionnels et les acteurs du territoire. Les renouvellements d'agréments sont au nombre de deux - animation globale et animation collectif famille - et permettent à ces équipements d'obtenir le label Centre social et les financements dédiés. C'est la CAF qui apporte ces agréments et qui les soutient depuis de nombreuses années, apportant à la fois un soutien technique et financier, qui accompagne la collectivité dans la mise en œuvre des politiques publiques au service des habitants.

Le nouveau projet social Maroc Avenir, présenté lors des différents comités de pilotage avec la CAF 93, a permis de faire des points d'étape et de procéder aux réajustements nécessaires. Existence de bonnes raisons de croire qu'un accord sera donné quant au renouvellement de ces deux agréments, animation globale et animation collectif famille, pouvant être reconduits

Ville de Stains

pour une période de 4 ans. Dans le rapport figurent les axes retenus dans le cadre de ces deux agréments.

Les subventions octroyées annuellement par la CAF se répartissent ainsi : concernant la prestation de service animation globale, le montant est de 75 758€. Pour la prestation service animation collectif famille, le montant est de 26 650€. À cela s'ajoutent d'autres financements possibles sur des projets comme le contrat local d'accompagnement à la scolarité ou le LAP pour la petite enfance que la ville pourra solliciter par la suite.

Il sera possible, dès le déménagement du centre social prévu fin 2025 dans les anciens locaux du foyer Gérard Philippe, d'intégrer de nouveaux locaux en fin de travaux, qui sont beaucoup plus grands et espacés, beaucoup plus accueillants même si le centre social Maroc Avenir accueille de manière très sympathique. Ceci permettra d'accueillir un plus grand nombre de personnes et de pouvoir demander des subventions pour des dispositifs pour lesquels ils ne pouvaient pas le faire jusqu'à présent, car les espaces et la configuration du centre social Maroc Avenir ne le permettait pas. Le travail a été fortement salué par la CAF et par la Fédération des centres sociaux. **Madame Zaïha NEDJAR** tenait particulièrement à remercier au nom de l'équipe municipale les équipes encadrantes et leur responsable, tout comme la directrice de pôle et le DGA des politiques éducatives et de la cohésion territoriale, qui ont suivi ce dossier de manière très assidue, qui ont fait le nécessaire pour que les dossiers soient remis en temps et en heure. Il n'y a eu aucun retard sur le renouvellement de ce projet social.

À titre d'exemple, pour l'année 2024, le niveau de fréquentation de ces trois équipements s'élève à environ 94 000 personnes accueillies dans les trois structures Maison pour Tous, ce qui n'est pas rien. Ces 94 000 personnes ont été accueillies et ont bénéficié d'une activité ou d'une action au sein des Maisons pour Tous.

Madame Zaïha NEDJAR propose l'approbation du projet social de la Maison pour Tous Maroc Avenir et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent, en précisant que les recettes et les dépenses en résultant seront inscrites au budget.

Monsieur le Maire la remercie et confirme que ce double agrément avec la CAF est une très bonne nouvelle, organisme avec lequel leurs relations sont très bonnes, tout comme avec l'ensemble de leurs partenaires institutionnels - CAF, préfecture, préfet, sous-préfète, etc. -. Il s'agit de bonnes relations de travail, de confiance. Le travail important engagé par les équipes, par la direction générale, la DGA, etc., a été souligné. **Monsieur le Maire** en profite pour saluer le travail important de Madame NEDJAR en tant qu'élue sur ce secteur. C'est également le cas pour les autres élus. C'est important, parce que cela nécessite beaucoup de soutien et d'accompagnement auprès des équipes. **Monsieur le Maire** et la Municipalité sont ravis et heureux d'inaugurer dans quelque temps les nouveaux locaux de la nouvelle Maison de Quartier Avenir Maroc. C'est également une très bonne nouvelle, surtout pour les habitants et les habitantes du Quartier de l'Avenir et du Maroc, et même au-delà, qui pourront occuper des espaces neufs, de qualité afin de mener à bien un certain nombre de projets qui vont s'amplifier dans les mois et les années à venir.

La parole est donnée à Madame Marie-Claude GOUREAU.

Madame Marie-Claude GOUREAU indique qu'arrivant en fin de mandat, le centre administratif Louis Pierna n'a toujours pas été inauguré.

Ville de Stains

Monsieur le Maire répond que ceci est prévu : une date doit être trouvée avec la famille et qu'il espère le faire assez rapidement. **Monsieur le Maire** rappelle que la famille a, en effet, connu plusieurs épisodes très douloureux. Il ajoute être très régulièrement en contact avec ses deux enfants, Nathalie et Didier. **Monsieur le Maire** remercie Madame GOUREAU de le rappeler.

En l'absence d'autres observations, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE le renouvellement du projet social et du double agrément CAF 2025/2029 de la Maison pour tous des quartiers du Maroc et de l'Avenir.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte afférent au projet social 2025/2029 de la Maison pour tous des quartiers du Maroc et de l'Avenir et à procéder à leur exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 6.3 - Convention de mise à disposition de locaux entre la commune de Stains et l'Université Paris VIII Vincennes Saint-Denis pour la tenue de permanences juridiques au sein de la Maison du Droit et de la Médiation Gisèle Halimi

Rapporteur : Mme Zaïha NEDJAR

Monsieur le Maire propose de passer à la convention de mise à disposition de locaux entre la commune de Stains et l'Université Paris VIII. Une veille juridique permet à des étudiants, dans le cadre de leur cursus universitaire, d'accompagner, de mettre en place un suivi juridique auprès des habitants et des habitantes. C'est l'occasion de proposer ce terrain d'expérience, d'apprentissage, en particulier sur la question des droits et de l'accompagnement. Il est proposé de mener un travail avec la Maison du Droit et de la Médiation, qui viendra compléter le travail des juristes, des intervenants divers et variés, avec des créneaux définis. Les étudiants vont pouvoir intervenir tous les lundis de 13h30 à 17h30 avec un suivi, des enseignants qui vont suivre le travail des étudiantes et des étudiants, ainsi qu'avec le nouveau responsable de la Maison du Droit et de la Médiation, mais également avec l'ensemble du personnel, avec un double objectif dans ces permanences, à savoir d'accompagner les habitants dans leur démarche juridique, et permettre aux étudiants d'être confrontés directement au monde du travail. C'est pour eux bénéfique dans le cadre de leur formation universitaire. C'est une très bonne nouvelle que de pouvoir signer cette convention, qui est assez unique sur le territoire. Stains est l'une des rares villes à signer cette convention dans le cadre de la veille juridique.

En l'absence d'observations, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux, ci-annexée, entre la commune de Stains et l'Université Paris VIII Vincennes Saint-Denis pour la tenue de permanences juridiques au sein de la Maison du droit de la médiation Gisèle Halimi de la commune de Stains.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

Affaire n° 7.1 - Modification de la délibération n° 7.1 du Conseil municipal du 08 octobre 2025 portant approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre mono-attributaire relatif aux prestations de diagnostics et actions de dératisation

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique que ce point concerne la modification de la délibération n° 7.1 du Conseil municipal du 08 octobre 2025 portant approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre mono-attributaire relatif aux prestations de diagnostics et actions de dératisation.

Il s'agit simplement d'une petite rectification sur le marché - une erreur matérielle a été constatée - sur l'un des lots. Un lot concerne la dératisation des réseaux d'assainissement sur les territoires de Pierrefitte, Villetaneuse, Stains, Epinay. Un autre lot concerne les opérations de dératisation par prédation naturelle des espaces extérieurs, qui sont une compétence de l'EPT. Cependant, il y a une petite coquille qui ne remet pas en cause la décision de mener cette campagne de dératisation menée par Plaine Commune, en lien avec la ville, sur l'ensemble des villes du nord - Pierrefitte, Villetaneuse, Stains, Epinay -. Il était important de rectifier cette erreur matérielle et de repasser ce rapport, pour que cette délibération ne soit pas entachée d'une erreur matérielle, qui n'a aucune conséquence quant à l'adhésion de la ville au groupement de commandes.

De plus en plus, selon les sujets, la Ville adhère à des groupements de commandes coordonnés par Plaine Commune, ce qui permet d'avoir des tarifs beaucoup plus intéressants et une exigence en matière de qualité beaucoup plus forte à l'échelle du territoire. Toutes les villes de Plaine Commune y sont totalement favorables.

En l'absence d'observations, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE la rectification de l'erreur matérielle affectant l'un des considérants de la délibération n° 7.1 du Conseil municipal du 8 octobre 2025 portant approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre mono-attributaire a bons de commande ayant pour objet des prestations de diagnostics et actions de dératisation, par le remplacement de la mention du lot n° 6 par la mention du lot n° 1 portant sur les opérations de dératisation par prédation naturelle des espaces extérieurs sur le territoire de l'EPT Plaine Commune.

ARTICLE DEUX : DIT que les autres dispositions de la délibération n° 7.1 du Conseil municipal du 8 octobre 2025 demeurent inchangées.

ARTICLE TROIS : AURORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.

Ville de Stains

Monsieur le Maire évoque la Quinzaine des initiatives contre les violences faites aux femmes. Stains est fortement engagé sur ce sujet, depuis très longtemps. Elle fut l'une des premières villes à avoir signé une convention avec l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes. Depuis, plusieurs villes sont adhérentes. Ce travail est mené avec le département de la Seine-Saint-Denis, la ville de Stains et l'Observatoire sous la houlette de l' élu en charge de ce secteur : Irouia SAID OUMA. **Monsieur le Maire** tient également à remercier et à saluer le travail des agentes et des agents ainsi que le travail politique mené par Irouia.

** *** **

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt heures et quarante-trois minutes**

La secrétaire de séance
Nabila AKKOUCHE



Monsieur le Maire
Azzédine TAÏBI

